



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-neuvième session

# 189 EX/6

## Partie I

PARIS, le 1<sup>er</sup> février 2012  
Original anglais

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

## RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES

### PARTIE I

### DÉCISIONS ET ACTIVITÉS RÉCENTES DES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES INTÉRESSANT L'ACTION DE L'UNESCO

#### Résumé

Conformément aux dispositions du paragraphe 3 des décisions 103 EX/6.1 et 6.2, 124 EX/6.1 et 167 EX/4.2, la Directrice générale informe le Conseil exécutif des décisions et activités des organisations du système des Nations Unies intéressant l'UNESCO postérieures à la 186<sup>e</sup> session du Conseil.

Aucune incidence financière ou administrative.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 12.

## I. 66<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. L'UNESCO a participé à la partie principale de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale qui s'est tenue à New York du 13 septembre au 24 décembre 2011, sous la présidence de S. E. M. Nassir Abdulaziz Al Nasser du Qatar.

2. Le règlement pacifique des différends ; la réforme de l'ONU et de son conseil de sécurité ; l'amélioration de la préparation et la réaction aux catastrophes ; ainsi que la promotion du développement durable et de la prospérité pour tous ont été les principaux axes de travail de l'Assemblée. La demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU et la situation au Moyen-Orient et dans la région arabe ont également dominé les débats de cette session.

3. La Directrice générale a participé à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale (19-23 septembre) ainsi qu'à plusieurs réunions et manifestations consacrées à un large éventail de questions telles que l'éducation pour la démocratie, les maladies non transmissibles, l'environnement, le changement climatique et la diversité biologique. La Directrice générale a également présidé une session spéciale du Colloque sur la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste du Secrétaire général de l'ONU consacré à « la promotion du dialogue et de l'entente et sur la lutte contre l'attrait exercé par le terrorisme ».

4. Comme les années précédentes, l'Assemblée générale avait demandé à l'UNESCO de soumettre des rapports sur les points de l'ordre du jour pour lesquels l'Organisation a un mandat ou une responsabilité spécifique. Les rapports suivants ont été soumis et examinés par l'Assemblée à cette session :

- **Rapport « Culture et développement ».**
- **Rapport sur la « Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix ».**

5. L'Assemblée a adopté jusqu'à présent les résolutions suivantes qui font référence à des programmes de l'UNESCO et/ou confient une ou plusieurs tâches spécifiques à l'Organisation :

- ***Culture et développement*** (rés. 66/208). L'Assemblée invite les organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à continuer d'apporter un appui et des solutions de financement aux États membres qui en font la demande et de les aider à renforcer leurs capacités nationales pour déterminer le meilleur moyen d'optimiser la contribution de la culture au développement, notamment en mettant en commun l'information, en échangeant des pratiques de référence, en collectant des données, en effectuant des recherches et des études et en recourant aux indicateurs d'évaluation appropriés, et à mettre en œuvre les conventions culturelles internationales applicables. Elle invite également l'UNESCO « à continuer d'évaluer la contribution de la culture au développement durable en recueillant des données quantitatives, notamment des indicateurs et des statistiques, qui serviront à élaborer des politiques de développement et les rapports pertinents ». L'Assemblée prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-huitième session un rapport sur les progrès accomplis et d'évaluer, en consultation avec l'organisme des Nations Unies concerné, en particulier l'UNESCO et le PNUD, « la faisabilité des diverses mesures, dont la possibilité de convoquer une conférence des Nations Unies pour faire le point de la contribution de la culture au développement et formuler une approche intégrée de la culture et du développement [...] ».
- ***Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix*** (rés. 66/116). L'Assemblée « félicite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dont la mission première trouve expression dans la promotion d'une culture de paix, d'intensifier encore les activités qu'elle mène pour

promouvoir une culture de paix, notamment l'éducation pour la paix et la diffusion dans le monde entier, en différentes langues, de la Déclaration sur une culture de paix et du Programme d'action, ainsi que de la documentation correspondante » et l'invite « à examiner s'il est possible de constituer, sous son égide, un fonds spécial pour financer des projets de pays aux fins de la promotion effective de la culture de paix ». L'Assemblée souligne également le rôle que joue l'UNESCO « s'agissant de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, en faveur de la diversité culturelle, du dialogue interculturel et d'une culture de paix, et l'invite à continuer de sensibiliser et de mobiliser le public à cette cause, y compris grâce au site Web sur la culture de la paix, et de promouvoir les objectifs du nouveau Programme d'action aux niveaux régional, national et mondial ».

- **Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix** (rés. 66/226). L'Assemblée « prend note de l'action soutenue que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture mène concernant le dialogue interculturel et interreligieux et de ses activités de promotion du dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples et se félicite en particulier qu'elle ait adopté un nouveau programme d'action en faveur d'une culture de la paix et de la non-violence, et qu'elle s'attache à prendre des mesures concrètes sur les plans mondial, régional et sous-régional ».
- **Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves** (rés. 66/114). Par cette résolution, l'Assemblée rappelle « que l'initiative tendant à ériger un mémorial permanent complète les activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le cadre du projet La route de l'esclave, y compris ses activités commémoratives » et « se félicite de la signature du mémorandum d'accord tripartite entre le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le comité du mémorial permanent, qui offre un cadre de coopération aux fins de la mise en œuvre de l'initiative visant à honorer la mémoire des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ». Par ailleurs, elle « engage l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à aider le comité à sélectionner ceux des spécialistes internationaux inscrits sur ses listes qui remplissent les conditions voulues pour faire partie du jury international indépendant qui sera chargé de choisir le projet qui sera retenu ».
- **Les océans et le droit de la mer** (rés. 66/231). L'Assemblée « se félicite que la Commission océanographique intergouvernementale et les États Membres aient progressé dans la mise en place de dispositifs régionaux et nationaux d'alerte aux lames de fond et d'atténuation de leurs effets [...] » et « prend note du rapport de 2011 sur le vandalisme touchant les bouées océanographiques, sur sa fréquence, ses effets et la réaction de la Commission océanographique intergouvernementale et l'Organisation météorologique mondiale » et « engage vivement les États à prendre les mesures nécessaires et à coopérer au sein des institutions compétentes, y compris l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission océanographique intergouvernementale et l'Organisation météorologique mondiale, pour régler le problème du vandalisme qui vise les bouées océanographiques [...]. En outre, l'Assemblée « souligne qu'il importe que la communauté scientifique approfondisse sa connaissance de l'interface entre les océans et l'atmosphère, y compris en participant aux programmes d'observation des océans et aux systèmes d'information géographique, tels que le Système mondial d'observation des océans que parrainent la Commission océanographique intergouvernementale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale et le Conseil international pour la science, compte tenu en particulier de leur rôle dans la surveillance et la prévision du changement et de la variabilité climatiques et dans la mise en place de dispositifs d'alerte aux lames de fond et dans leur fonctionnement ».

- **Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction** (rés. 66/168). L'Assemblée « souligne qu'il importe de poursuivre et de renforcer le dialogue entre les religions ou les convictions et en leur sein, à tous les niveaux et en l'ouvrant plus largement à tous, notamment aux femmes, afin de promouvoir la tolérance, le respect et la compréhension mutuelle, et se félicite des diverses initiatives prises dans ce domaine, notamment l'Alliance des civilisations et les programmes menés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ».
- **Le droit des aquifères transfrontières** (rés. 66/104). L'Assemblée note qu'il faut gérer de façon appropriée et raisonnable les aquifères transfrontières et « invite le Programme hydrologique international de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [...] à apporter son assistance technique et scientifique aux États concernés ».
- **Les filles** (rés. 66/140). Par cette résolution, l'Assemblée « prie instamment tous les gouvernements et les organismes des Nations Unies de redoubler d'efforts, sur le plan bilatéral et de concert avec les organisations internationales et les donateurs privés, pour atteindre les objectifs fixés par le Forum mondial sur l'éducation qui n'ont pas été complètement réalisés, en particulier l'élimination (...) des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire [...] » et prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les organismes des Nations Unies, séparément et collectivement, et en particulier l'UNESCO, l'UNICEF, le PAM, l'UNFPA, ONU-Femmes, l'OMS, le PNUD, l'OIT et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, tiennent compte des droits et des besoins particuliers des filles dans les programmes de coopération avec les différents pays, conformément aux priorités nationales, notamment au titre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).
- **Droits de l'homme et diversité culturelle** (rés. 66/154). L'Assemblée « souligne l'importante contribution de la culture à la définition et à la réalisation des objectifs de développement nationaux et de ceux arrêtés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement » et « invite l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à appuyer les initiatives visant à promouvoir le dialogue interculturel sur les droits de l'homme ». En outre, elle « demande instamment aux organisations internationales compétentes d'étudier la manière dont le respect de la diversité culturelle contribue à promouvoir la solidarité internationale et la coopération entre toutes les nations ».
- **Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)** (rés. 66/215). Par cette résolution, l'Assemblée « affirme (...) que l'éducation et la formation professionnelle sont des facteurs déterminants de l'autonomisation des pauvres », et reconnaît le « rôle que joue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans la coordination de l'action des partenaires de l'initiative Éducation pour tous et la promotion de l'élaboration de politiques d'enseignement sectorielles, notamment par les outils pédagogiques qu'elle produit à l'intention des associations locales et des responsables des politiques ».
- **Les technologies de l'information et des communications au service du développement** (rés. 66/184). L'Assemblée prend note de la création, à l'invitation du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications et de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de la Commission « Le large bande au service du développement numérique » et des Objectifs large bande 2015, établis par la Commission lors du Sommet des hautes personnalités consacré à la question les 24 et 25 octobre 2011 à Genève.

- **Questions relatives à l'information** (rés. 66/81A-B). L'Assemblée demande un appui sans réserve au Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés et a invité le Département de l'information à poursuivre sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le domaine de la culture, de l'éducation et de la communication, en vue de combler le fossé qui sépare actuellement les pays développés et les pays en développement.

## II. SESSION DE FOND DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (ECOSOC)

6. Le Conseil économique et social (ECOSOC) a tenu sa session de fond du 4 au 29 juillet 2011, sous la présidence de S. E. Lazarous Kapambwe, Représentant permanent de la Zambie auprès de l'Organisation des Nations Unies au Palais des Nations de Genève (Suisse). L'Examen ministériel annuel du débat de haut niveau (4-8 juillet 2011) était consacré cette année à la « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation ».

7. Durant tout l'exercice biennal 2010-2011, le Secteur de l'éducation de l'UNESCO a apporté un appui concret à la préparation de l'examen ministériel en liaison avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES) des Nations Unies. L'Organisation a appuyé, entre autres, les préparatifs suivants : (i) facilitation de quatre réunions préparatoires régionales de l'ECOSOC consacrées à des questions régionales spécifiques en matière d'éducation, garantissant un engagement des multiples parties prenantes et déterminant les rapports de synthèse présentés à l'Examen ministériel annuel ; (ii) organisation avec le DAES d'une manifestation spéciale intitulée « Faire équipe avec la communauté philanthropique au service de l'éducation pour tous » à New York, le 28 février 2011, à laquelle a assisté la Directrice générale ; (iii) contribution aux rapports du Secrétaire général de l'ONU pour l'Examen ministériel annuel et pour le débat thématique de haut niveau sur les « Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'éducation » ; (iv) appui à l'organisation d'un forum de discussion en ligne du 1<sup>er</sup> février au 4 mars 2011 sur le thème de l'« Éducation : combler le fossé » ; (v) contribution à la préparation du premier projet de la déclaration ministérielle et appui au DAES lors de la phase de négociation entre les États membres, sous la direction du Président de l'ECOSOC.

8. La Directrice générale a prononcé un discours d'orientation lors de l'ouverture du débat de haut niveau et a pris part à un grand nombre de réunions et de manifestations, notamment à un dialogue spécial sur le thème « Accélérer l'initiative de l'éducation pour tous : mobilisation des ressources et des partenariats » ; un débat de vive voix radiodiffusé sur le thème : « Éducation, droits de l'homme et conflit » ; un dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale ; et une session sur « L'éducation au service du développement durable ».

9. La Directrice générale a également participé à quatre événements parallèles de l'UNESCO menés conjointement avec des organisations partenaires sur divers sujets tels que l'éducation et la formation au monde du travail, les dimensions sexospécifiques dans les pays en situation de post-conflit, l'implication du secteur privé dans l'éducation ou l'éducation rurale.

10. La déclaration ministérielle (E/2011/L.28) adoptée à l'unanimité à l'issue du débat de haut niveau de l'ECOSOC revêt une importance particulière pour l'action de l'Organisation<sup>1</sup> :

- Son préambule réaffirme « le rôle directeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en matière d'éducation » dans la mise en œuvre du

---

<sup>1</sup> Le texte intégral de la [déclaration ministérielle](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/2011/L.28) est accessible en ligne à l'adresse suivante : [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=E/2011/L.28](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/2011/L.28).

plan d'action en vue de l'Éducation pour tous et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

- Elle contient un appel en faveur d'une approche globale, centrée sur l'homme, du développement des systèmes éducatifs et pour que l'éducation soit un objectif prioritaire lors de la conception et de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement, conscients du lien qui existe entre celle-ci et les progrès en vue de la réalisation de l'ensemble des autres Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle adopte ainsi une vision globale de l'éducation promue par l'UNESCO, qui va au-delà du deuxième Objectif du Millénaire pour le développement et réaffirme l'engagement d'atteindre les six objectifs de l'EPT.
- Elle cible le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, l'enseignement et la formation professionnels ainsi que l'entrée dans la vie active. Elle encourage les programmes visant à promouvoir l'accès universel à l'enseignement secondaire et à améliorer l'accès à un enseignement supérieur de qualité.
- La déclaration souligne également qu'il faut prendre des mesures pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence dans le cadre de l'enseignement
- Elle contient un appel en faveur d'une coopération plus efficace et plus efficiente en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT. Cette démarche rejoint les efforts actuels de l'UNESCO visant à renforcer la coopération avec les cinq organisations partenaires de l'EPT et réexaminer les mécanismes de coordination existants.
- Elle engage la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies et en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à renforcer la coordination et la mise en œuvre des politiques, programmes et mécanismes de suivi relatifs à l'objectif d'éducation pour tous en renforçant les partenariats régionaux et internationaux et la coopération, y compris la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire [...] ».

11. En outre, les résolutions suivantes, qui assignent une mission spécifique à l'UNESCO, ont été adoptées pendant la session de fond de l'ECOSOC :

- *Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information* (rés. 2010/2). Le Conseil note la tenue à Genève, du 16 au 20 mai 2011, du Forum 2011 de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information organisé par l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement sous la forme d'une structure multipartite pour l'application des textes issus du Sommet mondial et la facilitation de la mise en œuvre des grandes orientations de celui-ci. En outre, le Conseil accueille avec satisfaction le rapport de la Commission du haut débit au service du développement numérique présenté au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à New York le 19 septembre 2010, et note que le rapport de la Commission comprend également la Déclaration sur l'accès au haut débit pour tous.
- *Science et technique au service du développement* (rés. 2011/31). La Commission de la science et de la technique au service du développement est encouragée à examiner de nouveaux outils d'évaluation et de compilation des résultats des investissements dans la science et la technique, dans la recherche-développement et en ingénierie, dans l'enseignement et dans l'infrastructure, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque mondiale et les pays membres qui ont constitué des programmes de recherche dans ces domaines.

**Action attendue du Conseil exécutif**

12. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant le paragraphe 3 des décisions 103 EX/6.1 et 6.2, de la décision 124 EX/6.1 et de la décision 167 EX/4.2,
2. Ayant examiné le document 189 EX/6 Partie I,
3. Prend note du contenu du Rapport de la Directrice générale sur les décisions et activités des organisations du système des Nations Unies intéressant l'UNESCO, document 189 EX/6 Partie I.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

## Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-neuvième session

# 189 EX/6

## Partie II

PARIS, le 1<sup>er</sup> février 2012  
Original anglais

### Point 6 de l'ordre du jour provisoire

## RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES

### PARTIE II

## PRÉPARATION DU TROISIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL SUR L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (EFTP)

### Résumé

Conformément à la décision 187 EX/6 Partie III, la Directrice générale soumet un rapport relatif à la préparation du troisième Congrès international sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (Shanghai, 13-16 mai 2012) intitulé « Renforcer les compétences pour le travail et la vie ».

Les incidences financières et administratives des activités décrites s'inscrivent dans les limites de l'actuel 36 C/5.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 9.

1. **Antécédents** : l'UNESCO, en étroite consultation et coopération avec un large éventail de partenaires, notamment des agences spécialisées des Nations Unies, a élaboré une stratégie (181 EX/Déc., 8 et 182 EX/INF.5) d'appui au développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) dans les États membres, sur trois exercices biennaux (2010-2015). Le processus consultatif qui a mené à la définition de cette stratégie a fait naître plusieurs idées, dont la principale était que l'UNESCO organise le troisième Congrès international sur l'enseignement et la formation techniques, afin de proposer un forum mondial sur l'EFTP et de faire le point sur l'évolution de la situation depuis le deuxième Congrès tenu à Séoul (République de Corée) en 1999. Le troisième Congrès international organisé par l'UNESCO sera accueilli par le Gouvernement de la République populaire de Chine, à Shanghai, du 13 au 16 mai 2012.

2. **Contexte** : le Congrès est organisé à un moment où les compétences sont devenues une préoccupation politique majeure. Face aux évolutions démographiques, aux rapides transformations du marché du travail, aux taux élevés de chômage chez les jeunes dans de nombreux pays, il existe une forte demande de développement des compétences existantes, d'acquisition de nouvelles compétences et d'amélioration des liens entre l'apprentissage et le travail. En outre, l'EFTP peut fournir certains des nouveaux savoirs, compétences et aptitudes

exigés par la transition vers des économies et des sociétés vertes. Enfin, le climat d'incertitude prolongée sur le plan économique a rendu plus pressante encore la nécessité de repenser, voire de réformer les systèmes d'EFTP afin d'en accroître la résistance et la réactivité.

3. **Objectifs du Congrès** : le Congrès offrira une plate-forme mondiale unique de partage des connaissances, de réflexion, de débat et d'exploration de nouvelles voies dans le paysage changeant de l'EFTP et des systèmes d'acquisition de compétences au sens large, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie. Il sera axé sur les principaux objectifs suivants : (i) identifier les défis présents et futurs auxquels est confronté l'EFTP, en débattre et y trouver des réponses adéquates ; (ii) mieux comprendre la façon d'améliorer la contribution de l'EFTP au développement durable et partager des connaissances sur la question ; et (iii) explorer les perspectives de coopération internationale dans ce domaine, définir les orientations stratégiques d'un futur travail commun et appuyer l'EFTP à l'échelle nationale, régionale et internationale.

4. **Thèmes du Congrès** : le Congrès sera principalement axé sur la façon de réformer et développer l'EFTP de sorte que tous les jeunes et les adultes soient en mesure d'acquérir les compétences qui leur sont nécessaires dans le travail et dans la vie. Il s'articulera autour de huit thèmes qui seront discutés en séances plénières et parallèles et en tables rondes. Il y aura également une table ronde sur la manière d'améliorer l'appui aux pays les moins avancés ainsi que des visites des établissements d'EFTP à Shanghai. Des séances spéciales seront organisées sur proposition des organisations partenaires et dans le respect du sujet central du Congrès. Ces huit thèmes sont les suivants :

- (i) **Développer les compétences pour l'emploi des jeunes** : le chômage des jeunes peut être imputé à un certain nombre de facteurs économiques, politiques et sociaux. Il est désormais généralement admis que le chômage des jeunes est un problème structurel nécessitant des solutions à long terme. En ce qui concerne le développement des compétences, l'inadéquation entre la demande de compétences et le nombre de jeunes travailleurs possédant les aptitudes requises constitue dans bien des cas un problème de fond.
- (ii) **Améliorer la réactivité des systèmes d'EFTP** : nul ne conteste que l'EFTP de qualité se doit d'être réactif face aux évolutions que connaît la demande de compétences, que leur cause soit économique, sociale ou politique. Une attention grandissante est accordée à la question de la réactivité vis-à-vis des employeurs. Par ailleurs se pose la question de savoir dans quelle mesure l'EFTP satisfait les besoins des individus et des communautés, ainsi que ceux liés à l'emploi indépendant, aux moyens de subsistance complexes et au travail non salarié.
- (iii) **Réexaminer le mode de financement de l'EFTP et en améliorer l'efficacité** : l'EFTP doit chaque jour davantage apporter la preuve qu'il offre un bon rapport coûts-résultats. Depuis quelques années, on a vu différents mécanismes de financement prendre une place grandissante et se diversifier les sources de financement de l'EFTP tandis que s'imposait une tendance à associer plus étroitement le paiement pour prestation de services à l'apprentissage et aux résultats observés dans le monde du travail.
- (iv) **Lutter contre les inégalités et l'exclusion** : l'EFTP devrait promouvoir les compétences de tous les apprenants, indépendamment de leur sexe, de leur classe sociale, de leur appartenance ethnique, de leur âge ou d'autres critères sociaux. Si l'EFTP a la capacité d'autonomiser les individus et les groupes économiquement et socialement exclus, les compétences ne sont qu'un aspect de la promotion de l'inclusion sociale ; les politiques en matière d'EFTP doivent par conséquent être équitables et s'inscrire dans des politiques publiques plus globales.

- (v) **Changer la gouvernance et accroître l'implication des parties prenantes dans l'EFTP** : beaucoup de réformes concernant l'EFTP ont entraîné la création d'organisations nationales ainsi que de structures de coordination et de contrôle. L'implication des employeurs est souvent au cœur des préoccupations, tandis qu'on exige de plus de plus de l'EFTP qu'il soit davantage comptable envers les autres parties prenantes que sont les apprenants, les parents d'élèves, les syndicats, les communautés et les élus.
- (vi) **L'EFTP comme moyen de promotion de l'innovation et du développement durable** : l'EFTP apporte une importante contribution à l'innovation économique et sociale. Avec l'avènement de l'agenda du développement durable, l'EFTP se doit de s'impliquer plus systématiquement dans les questions de société, de culture et d'environnement, pour ce qui touche à ses propres modes de fonctionnement, à sa contribution au développement durable et à la réponse qu'il apporte aux nouveaux besoins de compétences.
- (vii) **Améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage** : la multiplicité des sites et des modes d'apprentissage dans l'EFTP constitue un défi politique en ce qui concerne l'amélioration des résultats de l'enseignement et de l'apprentissage. Selon les secteurs et les activités, les possibilités d'apprentissage de l'EFTP varient considérablement. Dans le secteur formel, on prend de plus en plus conscience de l'évolution du rôle des enseignants et des formateurs ainsi que de la nécessité d'adopter un point de vue systémique sur les besoins de développement, les qualifications, les parcours professionnels et les niveaux de rémunération du personnel.
- (viii) **Des systèmes de qualification permettant d'associer le développement des compétences à l'apprentissage tout au long de la vie** : de plus en plus on prend conscience que l'apprentissage s'opère dans de multiples environnements qui sortent largement du cadre de l'EFTP formel. D'où la nécessité de mettre en place des systèmes d'apprentissage et de qualification souples et ouverts, aptes à estomper les frontières qui séparent l'éducation, l'apprentissage et le travail et à favoriser l'entrée et la progression dans l'EFTP initial et continu.

5. **Participants** : le Congrès se tiendra selon les règlements et procédures de l'UNESCO en tant que réunion de catégorie IV à caractère non représentatif<sup>1</sup>. L'UNESCO invite les ministres en charge de l'EFTP de ses 195 États membres et 8 Membres associés à nommer des délégations de un à trois participants. Les participants représenteront un large éventail de parties prenantes, notamment les Ministères de l'éducation et de la formation, du travail, des finances et de la santé ; le secteur privé formel et informel ; les organisations d'employés, la jeunesse et de la société civile.

6. **Partenariat** : pour garantir une réflexion et des débats riches et de haute tenue, l'UNESCO organise ce Congrès avec d'autres grandes organisations internationales actrices du secteur, à savoir l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Fondation européenne pour la formation (ETF). Ces organisations font partie du groupe consultatif qui s'est réuni par deux fois pour discuter du projet d'ordre du jour du Congrès, et plusieurs de ses membres joueront un rôle actif pendant le Congrès, principalement en tant qu'organisateur des séances.

<sup>1</sup> Voir Textes fondamentaux, H. Règlement relatif à la classification d'ensemble des diverses catégories de réunions convoquées par l'UNESCO.

7. **Consultation** : l'UNESCO organise plusieurs consultations régionales en association avec des États membres et d'autres partenaires : la consultation régionale des États arabes accueillie par le Sultanat d'Oman (Muscat, 17-19 mars 2012) ; la consultation régionale pour l'Afrique organisée en marge de la réunion de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) (Ouagadougou, 12-16 février 2012) ; et la consultation régionale pour les Caraïbes (Montego Bay, 7-9 mars 2012). En ce qui concerne l'Europe, l'UNESCO présentera le Congrès lors de la réunion des Directeurs généraux de l'enseignement et la formation professionnelle de l'Union européenne (Copenhague, 23-24 avril 2012). Des discussions sont en cours pour étudier la possibilité d'organiser une réunion régionale en Asie-Pacifique et en Amérique latine.

8. **État d'avancement** : l'état d'avancement est conforme au plan d'ensemble de l'organisation du Congrès. Des lettres d'invitation ont été envoyées aux États membres, aux organisations internationales et bilatérales, aux ONG, aux experts et aux principaux intervenants. Les préparatifs avancent également en ce qui concerne la contribution technique et la communication en vue d'améliorer la visibilité du Congrès.

- (i) **Contribution technique** : l'UNESCO travaille à la préparation d'un rapport mondial sur l'EFTP qui sera un apport au Congrès et un point de référence décisif dans le développement de l'EFTP. Ce rapport s'adresse en premier lieu aux responsables politiques, aux professionnels et aux spécialistes de l'EFTP. Il présente une analyse des domaines politiques, des choix politiques correspondants, des outils disponibles et des actions qui ont forgé l'EFTP depuis 1999 et qui décideront vraisemblablement de son avenir. Il a pour objet de faire progresser les débats conceptuels et politiques sur l'EFTP à l'échelle mondiale et son futur rôle dans le développement. Il devrait également servir d'appui et d'encouragement à l'apprentissage mutuel, à la concertation sur les politiques, à la coopération internationale et à l'aide au développement en matière d'EFTP. L'UNESCO, avec l'assistance de ses partenaires, prépare également une note d'introduction à chaque session. En outre, l'UNESCO-UNEVOC est en train de constituer une base de données mondiale sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels, dont l'objet est de fournir des informations concises, exactes et à jour sur les systèmes d'EFTP partout dans le monde. Elle sera lancée dans sa forme initiale en anglais en mars 2012.
- (ii) **Communication** : le site Web du Congrès consultable en trois langues (français, anglais et chinois) sera activé début février 2012. Il (1) fournira des informations sur l'organisation du Congrès, en offrant au grand public un accès aux documents finalisés tels que notes, ordre du jour, lettre d'information du Congrès et (2) jouera un rôle majeur, en tant que plate-forme communautaire virtuelle, pour améliorer la communication, l'échange et le dialogue interrégional. Il offrira aux participants au Congrès un accès restreint à différents types d'informations telles que documents des débats des séances, renseignements liés à l'organisation et à la logistique, inscription en ligne. Le téléchargement des liens impliquant des organisations internationales fera l'objet d'une attention particulière. Ce site Web cible directement les participants au Congrès et indirectement la communauté de l'éducation et de l'apprentissage au sens large ainsi que les citoyens internautes. Il donnera accès à un forum de discussion en ligne qui sera hébergé par le forum en ligne de l'UNESCO-UNEVOC. Au nombre des autres produits audiovisuels du Congrès figureront également une présentation multimédia et une vidéo.

## **ACTION ATTENDUE DU CONSEIL EXÉCUTIF**

9. À la lumière de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la décision 187 EX/6 Partie III,
2. Prend note du document 189 EX/6 Partie II ;
3. Se félicite des efforts déployés par la Directrice générale pour garantir la réussite de la préparation du troisième Congrès international sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (Shanghai, 13-16 mai 2012).